



# Municipalité de Lantier

---

## AVIS PUBLIC

---

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉSUMÉ RÈGLEMENT 249-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, Benoit Charbonneau, ce qui suit :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 163-2015 AFIN D'ASSUJETTIR CERTAINES OPÉRATIONS CADASTRALES DANS UN SECTEUR MONTAGNEUX**

A été adopté par le conseil municipal et est entré en vigueur à la date mentionnée ci-après en regard du règlement suivant :

Date d'adoption : 11 novembre 2024  
Date d'entrée en vigueur : 27 novembre 2024  
DONNÉ à Lantier ce 6<sup>e</sup> jour de décembre de l'an deux mille vingt-quatre

---

Benoit Charbonneau,  
Directeur général et greffier-trésorier